



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE · LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

Département du Val-de-Marne

COMMUNE DE CHEVILLY-LARUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice.... 33
Présents..... 27
Représentés..... 6
Absents..... 0

Séance n° 3

DELIBERATION N° 2019DEL-FIN-49

Le 20 juin 2019 à 19h00, les membres composant le Conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis en mairie, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire, par suite d'une convocation en date du 14 juin 2019.

Sont présents :

S. Daumin, N. Lamraoui Boudon, A. Deluchat, H. Rigaud, L. Taupin, P. Blas, E. Lazon, B. Lorand Pierre, D. Lo Faro, J.P. Homasson, N. Tchenquela, R. Boivin, R. Roux, M. Desmet, J. Ramiasa, G. Suazo, S. Nasser, V. Phalippou, F. Sans, M. Beneteau de Laprairie, P. Komorowski, I. Aboudou-Bagassi, L. Ponotchevny, B. Zehia, M. Pierre, B. Durègne, Y.Ladjici

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration :

C. Régina représentée par R. Roux
H. Issahnane représenté par M. Beneteau de Laprairie
A. Afantchawo représentée par P. Blas
K. Salim-Ouzit représentée par B. Lorand Pierre
C. Barbarian représentée par N. Lamraoui Boudon
A. Dapra représentée par S. Nasser

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Hermine Rigaud est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET :

FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX DE L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-29 ;

Vu le budget 2019 de la commune ;

Considérant la nécessité de revaloriser les tarifs municipaux du conservatoire de musique et de danse, des arts plastiques, des accueils de loisirs, des navettes, des études surveillées, de la restauration scolaire et municipale, des classes de cirque et d'environnement, des ateliers cirque et hip-hop, ainsi que de fixer des tarifs pour la médiathèque ainsi que pour le service des sports ;

Après avis des commissions municipales ;

Ayant entendu son rapporteur, M. A. Deluchat ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

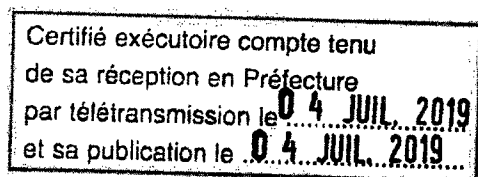
A la majorité par 32 voix pour / 1 abstention (Y. Ladjici) ;

Article 1 : Fixe, à compter du 1er septembre 2019, selon l'annexe jointe, les tarifs du conservatoire de musique et de danse, des arts plastiques, des accueils de loisirs, des navettes, des études surveillées, de la restauration scolaire et municipale, des classes de cirque et d'environnement, des ateliers cirque et hip-hop, de la médiathèque et du service des sports tels qu'ils figurent annexés à la présente délibération.

Article 2 : Dit que les recettes correspondantes seront imputées au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits.

Madame la Maire,



**Annexe à la délibération du Conseil municipal du 20 juin 2019 fixant les tarifs municipaux
au 1^{er} septembre 2019**

CULTURE

I. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

A. Musique (tarifs trimestriels en €)

Réduction tarifaire de 20% accordée à partir du 2^{ème} inscrit de la même famille au conservatoire.
Réduction tarifaire de 50% accordée aux musiciens de l'ACSF inscrits au conservatoire.

Musique				
	Etudes cycle 1 et musique autrement	Etudes cycle 2	Etudes cycle 3	Eveil et initiation
Q1	7,31 à 19,95	8,59 à 23,07	9,79 à 26,99	5,46 à 11,75
Q2	19,96 à 30,27	23,08 à 36,13	27,00 à 41,55	11,76 à 18,07
Q3	30,28 à 41,65	36,14 à 48,99	41,56 à 56,35	18,08 à 24,49
Q4	41,66 à 64,41	49,00 à 75,77	56,36 à 87,13	24,50 à 37,88
Q5	64,42 à 99,45	75,78 à 117,01	87,15 à 134,53	37,89 à 52,00
Q6	99,46 à 114,08	117,02 à 134,19	134,54 à 154,33	52,01 à 60,40
Plafond	114,08	134,19	154,33	60,40
Sans quotient	131,88	155,85	179,85	70,43
Hors commune	146,88	172,34	197,83	77,94

Chorale : forfait annuel de 25 €.

Musique à long terme : forfait annuel de 51 €.

Stages DJ, Musique Assistée par Ordinateur 3h00 :

1 Session d'une demi journée : 3 €

2 Sessions d'une demi journée : 5 €

3 Sessions d'une demi journée : 8 €

B. Danse (tarifs trimestriels en €)

Danse			
	Etudes cycle 1 et danse	Etudes cycle 2	Etudes cycle 3
Q1	6,13 à 14,67	7,28 à 17,51	8,65 à 19,95
Q2	14,68 à 25,89	17,52 à 30,12	19,96 à 34,93
Q3	25,90 à 36,76	30,13 à 42,88	34,94 à 48,99
Q4	36,77 à 53,67	42,89 à 63,13	49,00 à 72,63
Q5	53,68 à 66,29	63,14 à 78,00	72,64 à 89,68
Q6	66,30 à 74,48	78,01 à 87,21	89,69 à 100,66
Plafond	74,48	87,21	100,66
Sans quotient	85,32	101,92	116,88
Hors commune	94,12	112,41	128,87

II. MAISON DES ARTS PLASTIQUES

A. Ateliers (tarifs trimestriels en €)

Réduction tarifaire de 20% accordée à partir du 2ème inscrit de la même famille.

Arts plastiques			
	1h	2h	3h
Q1	3,08 à 7,37	5,80 à 13,38	8,69 à 20,05
Q2	7,38 à 13,01	13,39 à 23,41	20,06 à 35,11
Q3	13,02 à 18,47	23,42 à 32,82	35,12 à 49,24
Q4	18,48 à 26,96	32,83 à 48,65	49,25 à 72,97
Q5	26,97 à 33,30	48,66 à 59,70	72,98 à 89,55
Q6	33,31 à 37,33	59,71 à 67,43	89,56 à 101,15
Plafond	37,33	67,43	101,15
Sans quotient	43,47	77,93	116,87
Hors commune	47,95	85,91	128,87

B. Stages (tarifs forfaitaires en €)

Atelier découverte - 6h (6h sur une journée) : 12 €

Atelier découverte - 3h (3h sur une journée) : 6 €

Atelier découverte - 2h (2h sur une journée) : 4 €

Stage hebdomadaire (5 x 3h) : 25 €

Stage d'art numérique (3h) : 6 €

III. MÉDIATHEQUE

La non-restitution des emprunts à la médiathèque entraîne le remboursement au prix d'achat de ces derniers.

Les DVD étant soumis à des droits spécifiques, un forfait de 30 € est demandé.

Tarif de 0,50 € ou de 1€ pour la vente de documents/livres selon des critères de valeur et de conservation.

L'inscription est annuelle et gratuite pour les chevillais ainsi que pour toute personne non chevillaise scolarisée à Chevilly-Larue ou employée de la ville de Chevilly-Larue.

Le tarif d'inscription pour les non chevillais est un forfait famille annuel de 15 €.

Tarif appliqué au renouvellement de l'inscription de l'adhérent.

Les imprimantes mises à la disposition du public permettent la gratuité des impressions dans la limite de 14 pages/semaine/personne.

EDUCATION

Pré inscription nécessaire :

La fréquentation aux activités péri et extrascolaires (restauration scolaire, accueil au centre de loisirs des mercredis et vacances scolaires) est assujettie à une pré inscription pour permettre à la direction de l'éducation de prévoir au plus près les besoins en personnels encadrant notamment.

Par conséquent, en l'absence de pré inscription à ces activités, une sur facturation correspondant au tarif plafond de l'activité concernée est appliquée. Cette sur facturation prend fin à la régularisation de la pré inscription.

Gestion des absences aux activités :

Une fois la pré inscription annuelle effectuée pour ces activités, les parents peuvent inscrire leur enfant en fonction de leurs besoins : avant le 25 de chaque mois pour les activités du mois suivant.

En cas de défaut d'inscription ou d'inscription hors des délais indiqués : l'activité concernée sera facturée au quotient plafond.

En cas d'inscription non honorée et non justifiée par un certificat médical : une sur facturation au tarif plafond de l'activité concernée est appliquée à partir du 3^{ème} jour d'absence (les deux premiers jours seront facturés au tarif habituel de l'activité).

I. ENFANCE

Réduction tarifaire de 20% accordée sur le prix indiqué ci-après pour le 2ème enfant, et de 30% à partir du 3ème enfant, pour les tarifs accueils péri et extrascolaires.

Tarifs spécifiques après 19 h 00 :

En cas de départ de l'enfant entre 19h et 19h15, une facturation de 2,80 euros sera appliquée.
En cas de départ de l'enfant après 19h15, une facturation de 32 euros sera appliquée.

A. Accueils extrascolaires

1. Centres de loisirs – vacances (tarifs journaliers en €)

Vacances (8 h)			
Q1	0,89	à	2,39
Q2	2,43	à	3,44
Q3	3,44	à	4,82
Q4	4,86	à	6,05
Q5	6,05	à	7,41
Q6	7,45	à	8,08
Plafond			8,08
Sans quotient			9,55
Hors commune			9,55

Pour un accueil en demi journée, le tarif centre de loisirs est divisé par deux.

2. Accueils du matin et du soir - vacances (tarifs en € et pour toute heure d'accueil commencée avant 8h30 ou après 17h30)

Accueil Matin et/ou Soir (2 h)			
Q1	0,22	à	0,60
Q2	0,61	à	0,86
Q3	0,86	à	1,21
Q4	1,22	à	1,51
Q5	1,51	à	1,85
Q6	1,86	à	2,02
Plafond			2,02
Sans quotient			2,39
Hors commune			2,39

3. Tarifs applicables pour la navette (enfants des écoles élémentaires P.M. Curie et L. Pasteur : vacances scolaires) :

L'utilisation du service de la navette nécessite une inscription préalable. Tarifs en €.

Navette			
Q1	0,11	à	0,30
Q2	0,30	à	0,43
Q3	0,43	à	0,60
Q4	0,61	à	0,76
Q5	0,76	à	0,93
Q6	0,93	à	1,01
Plafond			1,01
Sans quotient			1,19
Hors commune			1,19

En cas de départ après 18h, après l'arrivée de la navette, une facturation de 2,80 euros sera appliquée.

B. Accueils périscolaires

1. Centre de loisirs – mercredis (tarifs journaliers en euros) :

Voir grilles tarifaires Centres de loisirs – vacances.

Pour un accueil en demi journée, le tarif centre de loisirs est divisé par deux.

2. Accueil du matin et du soir pendant les périodes scolaires (tarifs en € et par heure d'accueil commencée avant 8h20 ou après 16h30)

Accueil matin + soir - Tarif horaire			
Q1	0,11	à	0,30
Q2	0,30	à	0,44
Q3	0,45	à	0,65
Q4	0,66	à	0,97
Q5	0,98	à	1,23
Q6	1,24	à	1,37
Plafond			1,37
Sans quotient			1,62
Hors commune			1,62

3. Pour les accueils de loisirs soir élémentaires (période scolaire et hors mercredis : tarifs à la présence et par enfant)

1 enfant : 1.70 €

2 enfants et plus : 1.60 €

4. Tarifs applicables pour la navette (enfants des écoles élémentaires P.M. Curie et L. Pasteur : les mercredis pendant les périodes scolaires) :

L'utilisation du service de la navette nécessite une inscription préalable. Tarifs en €.

Navette			
Q1	0,11	à	0,30
Q2	0,30	à	0,44
Q3	0,45	à	0,65
Q4	0,66	à	0,97
Q5	0,98	à	1,23
Q6	1,24	à	1,37
Plafond			1,37
Sans quotient			1,62
Hors commune			1,62

En cas de départ après 18h, après l'arrivée de la navette, une facturation de 2,80 euros sera appliquée.

5. Études surveillées (tarifs mensuels et par enfant)

1 enfant : 27 €

2 enfants et plus : 24 €

Si fréquentation de moins de 8 fois sur le même mois : 14 €

Cas particulier mois de juillet : tarif unitaire de 2 €

II. RESTAURATION

1. Restauration scolaire (Tarifs en € par repas) :

Restauration			
Q1	0,48	à	0,94
Q2	0,95	à	1,51
Q3	1,52	à	2,17
Q4	2,18	à	2,75
Q5	2,76	à	3,07
Q6	3,08	à	3,29
Plafond			3,29
Sans quotient			7,58
Hors commune			7,58

Une réduction de 50% est appliquée au tarif ci-dessus pour un enfant accueilli en restauration scolaire dans le cadre du Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

2. Restauration municipale

Pour le personnel communal, le prix du repas est fixé à 2.70 €, qu'il soit pris au restaurant du groupe scolaire Pasteur ou livré aux personnels sur site. Le tarif de la boisson est fixé à 0.60 € et le café à 0.30 €.

Un tarif extérieur est fixé à 6 € pour le repas, 2 € pour la boisson et 1 € pour le café.

Pour les enseignants, le prix du repas est déterminé en fonction de leur indice :

Indice inférieur ou égale à 480 : 3.74 €

Indice supérieur ou égale à 480 : 5 €

Un tarif aux sections sportives de l'association « ELAN » est fixé à 2.71 €.

III. ENSEIGNEMENT

1. Classes de cirque (Tarifs en €) :

Classes de cirque		
Q1	10,18	à 11,14
Q2	11,15	à 19,72
Q3	19,73	à 26,35
Q4	26,36	à 32,77
Q5	32,78	à 38,58
Q6	38,59	à 43,13
Plafond		43,13
Sans quotient		54,71
Hors commune		54,71

En cas d'annulation du participant à l'activité, celle-ci sera néanmoins facturée selon les modalités prévues par le règlement intérieur du service.

2. Classes d'environnement (Tarifs en €) :

Classes d'environnement		
Q1	6,09	à 12,12
Q2	12,13	à 16,64
Q3	16,65	à 21,10
Q4	21,11	à 25,77
Q5	25,78	à 29,40
Q6	29,41	à 31,97
Plafond		31,97
Sans quotient		36,27
Hors commune		37,00

En cas d'annulation du participant à l'activité, celle-ci sera néanmoins facturée selon les modalités prévues par le règlement intérieur du service.

3. Frais de scolarité

Participation 2019/2020 : 612 €

Les frais s'appliquent pour tout enfant scolarisé en maternelle et élémentaire.

SPORTS

1 - Terrains d'entraînement ou gymnases pour les associations, clubs ou entreprises non chevillaises :

Séance (n'excédant pas deux heures)	Tarifs
Diurne	57,00 €
Nocturne	70,00 €

2 - Forfait annuel pour un entraînement stade ou gymnase pour les associations, clubs ou entreprises non chevillaises :

Séance (n'excédant pas deux heures)	Tarifs
Club ou CE local	991,00 €
Club Hors Commune	1 388,00 €

3 - Compétitions sur stabilisé ou en gymnase pour les associations, clubs ou entreprises non chevillaises :

Forfait annuel de 173 euros.

4 - Tennis

Courts	
Par heure / Courts couverts	13,00 €
Par heure / Cours extérieurs	8,00 €

5 - Locations des gymnases aux collèges et lycées

Lycées : une convention de mise à disposition de l'équipement est renouvelée chaque année. Il est proposé d'indexer la convention sur une base de + 1 %.

Collèges : une convention de mise à disposition de l'équipement est renouvelée chaque année. Il est proposé d'indexer la convention sur une base de + 1 %, sur le coût horaire de l'installation.

6 - Réductions tarifaires

Les réductions tarifaires applicables pour l'éveil sportif, l'école de natation, l'aquagym et les bébés dans l'eau sont les suivantes :

- 25% pour le 2^{ème} membre de la famille,
- 50% pour le 3^{ème} membre de la famille,
- 70% à partir du 4^{ème} membre de la famille.

7 - Eveil sportif

Le tableau indique la fourchette de taux d'effort appliqué au coût de revient de la prestation facturée à la ville pour une tranche de quotient donnée.

Participation trimestrielle		
Q1	20% à	35%
Q2	35% à	42%
Q3	42% à	50%
Q4	50% à	62%
Q5	62% à	70%
Q6	70% à	80%
Plafond	80%	
Sans Quotient	85%	
Hors Commune	100%	

8 - Ecole de natation & aquagym

Participation trimestrielle		
Q1	20% à	35%
Q2	35% à	42%
Q3	42% à	50%
Q4	50% à	62%
Q5	62% à	70%
Q6	70% à	80%
Plafond	80%	
Sans Quotient	85%	
Hors Commune	100%	

9 - Bébés dans l'eau

Participation trimestrielle		
Q1	20% à	35%
Q2	35% à	42%
Q3	42% à	50%
Q4	50% à	62%
Q5	62% à	70%
Q6	70% à	80%
Plafond	80%	
Sans Quotient	85%	
Hors Commune	100%	

10 - Piscine et équipements

Droits d'entrée à la piscine	Tarifs
Tarif plein à la séance (adultes)	3,25 €
Carte d'abonnement 10 tickets (adultes)	23,35 €
Carte d'abonnement 10 tickets (adultes) hors du Territoire Grand Orly-Seine-Bièvre	30,45 €
Tarif réduit à la séance pour les - de 16 ans, chômeurs, étudiants, retraités, militaires, familles nombreuses, employés communaux, handicapés	2,45 €
Carte d'abonnement 10 tickets tarif réduit (public concerné ligne ci-dessus)	15,25 €
Carte d'abonnement 10 tickets tarif réduit (public concerné ligne ci-dessus) hors du Territoire Grand Orly-Seine-Bièvre	20,80 €
Carte d'abonnement annuel (valable 1 an à compter de sa date d'achat)	100,00 €
Carte d'abonnement annuel hors du Territoire Grand Orly-Seine-Bièvre (valable 1 an à compter de sa date d'achat)	109,60 €
Carte d'abonnement magnétique	2,05 €
Location d'aquabike (30 minutes)	3,05 €
Abonnement 10 locations d'aquabike (entrée piscine tarif plein incluse)	53,80 €
Abonnement 10 locations d'aquabike (entrée piscine tarif réduit incluse)	45,70 €
Abonnement 10 locations d'aquabike (entrée piscine tarif plein incluse) hors du Territoire Grand Orly-Seine-Bièvre	60,90 €
Abonnement 10 locations d'aquabike (entrée piscine tarif réduit incluse) hors du Territoire Grand Orly-Seine-Bièvre	51,25 €
Carte 5 entrées du 15/07 au 30/08 (horaires spécifiques dans le cadre de l'opération été)	5,10 €
Tarif horaire d'utilisation pour les établissements scolaires du second degré et l'association retraite sportive	78,15 €

11 - Restauration forum de rentrée

Prix d'un repas au forum des sports : 5,70 €.

12 - Nuit de l'eau

Application du tarif réduit d'entrée à la piscine soit 2.45 €.

Animation ponctuelle sur la piscine (en dehors de la nuit de l'eau) : 5 €

JEUNESSE

1. ATELIERS CIRQUE

Le tableau indique la fourchette de taux d'effort appliqué au coût de revient de la prestation facturée à la ville pour une tranche de quotient donnée.

Participation trimestrielle	
Q1	9,00% à 15,80%
Q2	15,80% à 19,20%
Q3	19,20% à 22,60%
Q4	22,60% à 28,20%
Q5	28,20% à 31,60%
Q6	31,60% à 36,20%
Plafond	36,20%
Sans Quotient	38,40%
Hors Commune	100%

2. ATELIERS HIP-HOP

Le tableau indique la fourchette de taux d'effort appliqué au coût de revient de la prestation facturée à la ville pour une tranche de quotient donnée.

Participation trimestrielle	
Q1	6,60% à 11,60%
Q2	11,60% à 14,10%
Q3	14,10% à 16,60%
Q4	16,60% à 20,70%
Q5	20,70% à 23,20%
Q6	23,20% à 26,50%
Plafond	26,50%
Sans Quotient	28,20%
Hors Commune	100%

Un tarif adulte de 50 € est fixé pour les ateliers.

Une réduction tarifaire de 25% s'applique lorsqu'un 2^{ème} enfant est inscrit à un même atelier ou à un des deux ateliers.